



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUE DE PRESSE

**Jean-Michel BLANQUER**  
ministre de l'Éducation nationale,  
de la Jeunesse et des Sports

**Elisabeth BORNE**  
ministre du Travail,  
de l'Emploi et de l'Insertion

Paris, le 14 janvier

### **L'obligation de formation : Une nouvelle étape dans la qualification et l'insertion des jeunes**

**Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et Elisabeth BORNE, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion se rendent jeudi 14 janvier à Châteauroux (Indre), afin de rencontrer tous les acteurs engagés auprès des jeunes pour les accompagner vers la formation et l'emploi.**

**L'État est pleinement mobilisé pour la formation et l'insertion professionnelle de tous les jeunes.** L'obligation de formation constitue ainsi un levier essentiel pour lutter contre le décrochage scolaire et faciliter l'accès des jeunes mineurs à l'emploi et à la formation.

Annoncée par le président de la République le 13 septembre 2018 à l'occasion du lancement de la « stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté », et entrée en vigueur à la rentrée de septembre 2020, **l'obligation de formation a été instaurée par la loi « pour une École de la confiance »** (article 15 de la loi du 26 juillet 2019).

Elle vise à garantir une **continuité éducative et pédagogique de 3 ans à 18 ans** et à **attaquer la pauvreté à la racine**, en travaillant à l'insertion et à la qualification de chacun, en proposant des solutions de retour en formation sous statut scolaire, d'accès à la qualification et à l'emploi, avec une intervention rapide des réseaux de l'éducation nationale et des missions locales.

L'obligation de formation concerne environ 60 000 jeunes de 16 à 18 ans qui ne seraient aujourd'hui ni en formation, ni en études, ni en emploi, qu'ils soient diplômés ou non. Elle porte l'ambition de ne laisser aucun jeune mineur sans solution de formation et d'accompagnement.

Dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution », **Elisabeth Borne inaugure aujourd'hui le programme « La Promo 16.18 » à Châteauroux**. Confié à **l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA)**, ce programme permettra à 35 000 jeunes en situation de décrochage scolaire de bénéficier en 2021 d'un accompagnement de 13 semaines pour concrétiser un projet d'insertion professionnelle et sociale. Les jeunes pourront ensuite accéder à l'emploi via l'apprentissage, s'engager dans l'une des solutions d'insertion renforcées par le plan « 1 jeune, 1 solution » comme la Garantie jeunes, ou poursuivre une scolarité dans un établissement d'enseignement public ou privé.

Plusieurs systèmes d'information, répartis entre le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, coopèrent pour proposer aux jeunes la meilleure solution. Le réseau des missions locales et celui des centres d'information et d'orientation (CIO) procèdent donc :

- **Au repérage du jeune ;**
- **A sa remobilisation ;**
- **A son accompagnement** par la structure la plus adaptée aux besoins du jeune : le réseau FOQUALE (Formation-Qualification-Emploi) de l'éducation nationale, s'il souhaite retourner en formation ou la mission locale lorsqu'il souhaite une démarche axée sur l'emploi ;
- Et de son entrée en solution vers une formation ou un parcours d'accompagnement vers l'emploi.

**En outre, une campagne de communication est lancée ce jour et prévoit :**

- **La mise en place d'un numéro gratuit unique et national – Obligation de formation** à partir du 14 janvier, qui renverra sur les acteurs de l'orientation et de l'accompagnement (services de l'éducation nationale et missions locales) de la région où habite le jeune ;
- Un **kit de documents** et une diffusion sur les réseaux sociaux fréquentés par les jeunes ;
- La **plateforme en ligne « nouvelles chances »**, intégrant l'obligation de formation et le numéro gratuit, gérée par l'ONISEP.

**Contacts presse :**

**Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports**

Tél : 01 55 55 30 10

Mél : [spresse@education.gouv.fr](mailto:spresse@education.gouv.fr)

Site : [www.education.gouv.fr/presse](http://www.education.gouv.fr/presse)

**Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion**

Tél : 01 49 55 31 21

Mél : [sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr](mailto:sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr)

Site : [www.travail-emploi.gouv.fr](http://www.travail-emploi.gouv.fr)